



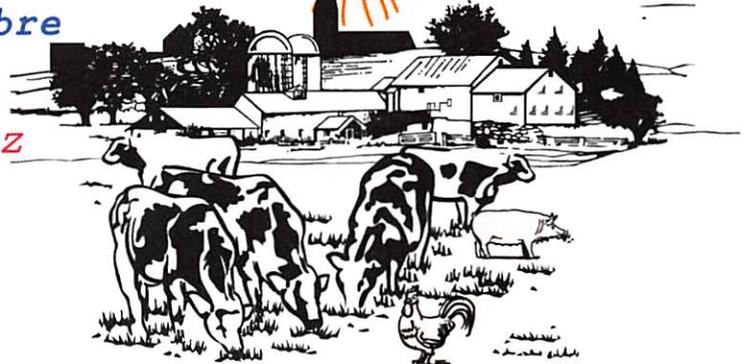
Hommage à la famille Olivier Tremblay

Le dimanche 6 août, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud procédait au dévoilement d'une enseigne et d'un panneau d'interprétation officialisant la nouvelle dénomination du Parc Morigeau en celle de *Parc Olivier-Tremblay*, en mémoire de ce notable. On a également souligner l'apport de sa famille dans les activités industrielles de la paroisse. Quelques membres de sa famille (photo) se sont joints aux nombreux participants en ce bel après-midi d'août.

La Foire au Village

Les 8, 9 et 10 septembre
Constituez votre
équipe et participez
en grand nombre

p. 6 et 7



C.P. 128

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde	259-2433
Christian Gendron	259-7160
Raynald Laflamme	259-2659

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Patricia Proulx

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266





SOMMAIRE

La Foire au village	6,7
Un investissement de 280 000 \$ au CSSS	9
Invitation aux Portes ouvertes de l'UPA	10
Toute une fête à la Francolière !.....	11
Reprise des activités des Fermières	12
Recette des Fermières	12
Des exercices d'entraide pour nos services des incendies	13
Trois champions reviennent du Provincial	14
Des nouvelles de Audrey et de Marie-Philippe.....	15
Terrain de jeux: merci aux commanditaires	15
Jason Létourneau sélectionné sur l'équipe Canada.....	17
Les Débrouillards	18
Semeurs d'étoiles à Saint-Pierre.....	19
Cassy, la bd.....	19
Au fil des jours	20
Les Petites annonces	21
L'Écho municipal	18 pages

Dossier du presbytère de St-François Suivi de la rencontre d'information et de consultation du 22 janvier 2006

Le conseil de Fabrique, lors d'une réunion régulière, a convenu, devant les frais anticipés et compte tenu de la responsabilité qui lui incombe, quant aux besoins pastoraux et administratifs actuels et futurs de la paroisse, de n'engager aucune somme pour le projet initial (détail journal *l'Écho* de février 2006).

Le conseil restait ouvert à une recherche plus approfondie de nouveaux projets de rentabilisation. On fixait le début du mois de septembre pour le dépôt des propositions.

Les personnes ou organismes concernés sont priés de faire parvenir leur projet au presbytère, au 506, chemin St-François Ouest avant le 30 septembre. Il va sans dire que le projet proposé devra être rentable.

Après le 30 septembre, on reviendra en assemblée générale de paroissiens. ☉

**Par Denise Lamontagne, présidente
Le conseil de Fabrique**

Les activités du Comité d'embellissement

Conférence sur les jardins d'eau

Le dimanche 10 septembre 2006 à 13h30

Centre des Loisirs

Conférencier: M. Maurice Cyr

Soirée de remise des prix du concours d'embellissement

Le dimanche 24 septembre 2006 à 19h30

Centre des Loisirs

Dévoilement du logo du comité, conférencier et prix de présence

Bienvenue à toutes et à tous. ☉

Daniel Morin pour le comité d'embellissement



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour apporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

Crnebec
Décor

une division de

TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.



Pour mieux vous servir,
nous sommes ouverts
du lundi au vendredi
de 8h à 17h

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

Crnebec est présentement en
période de liquidation finale.

40% et plus sur toute la marchandise.

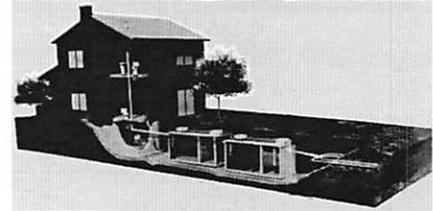
Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

www.joncasetfreres.com
no de license RBQ: 2552 189929

BIONEST
Incorporé à l'environnement



Spécialiste en:

- ✓ excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Garant[®]

L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

À compter du 1^{er} janvier 2007

La MRC de Montmagny prendra en charge la vidange des installations septiques

En mai dernier, la MRC de Montmagny a adopté des règlements relatifs à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées. À la suite de cette adoption, la MRC prendra en charge la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des bâtiments non desservis par un réseau d'égout public.

En vertu du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, il est interdit de rejeter dans l'environnement les eaux provenant du cabinet d'aisances ou les eaux usées et ménagères d'une résidence isolée. Dans ce même règlement, on prévoit également l'obligation de vidanger aux deux ans une résidence ou un bâtiment occupé de façon permanente ou aux quatre ans une habitation saisonnière.

Toutes les municipalités du Québec ont l'obligation de faire respecter ce règlement. D'ailleurs, plusieurs MRC du Québec telles que celles de Bellechasse et du Granit ont déjà mis en place ce service et la majorité des propriétaires se disent très satisfaits.

Rappelons que la prise en charge de la vidange des installations septiques par la MRC de Montmagny vise à assurer le respect des normes environnementales. Désormais, les propriétaires non raccordés doivent construire des installations septiques conformes en vue d'éviter un rejet dans l'environnement. Par le transport, la collecte et le traitement des boues de fosses des résidences et bâtiments non raccordés à un réseau d'égout, la MRC amorce une première étape et ce, pour les quatre prochaines années. Par la suite, la conformité environnementale des installations fera l'objet d'une deuxième étape. La prochaine chronique vous informera d'ailleurs sur la façon dont sera donné ce service. ☉

Source : Julie Roy, responsable des dossiers légaux et coordonnatrice des projets municipaux MRC de Montmagny

THÉBERGE
AÉRATION

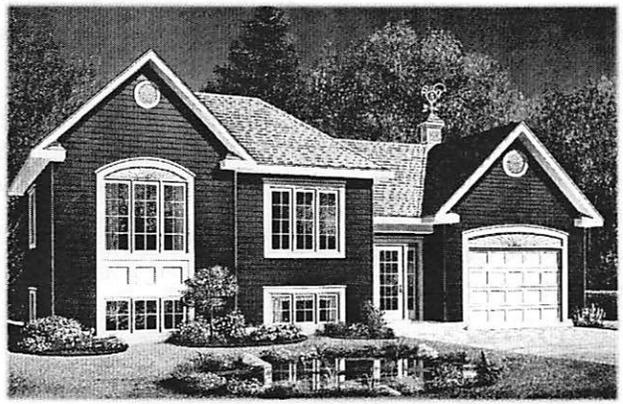
- AÉRATION
- TONTE DE PELOUSE
- DÉCHAUMAGE
- DIVERS PETITS TRAVAUX

INFORMATION
STÉPHANE: 259 • 2769 MARIO: 248 • 3498



L'ARRISE
MAISONS 4^e DIMENSION

Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web: www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers R.B.Q.: 2634-7666-98
Montmagny
(418) 248-0401

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.



En toute confiance

La Maison Funéraire Laurent Normand

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net



Les 8, 9 et 10 septembre seront journées de festivités

Mission de l'événement

Offrir à la population de St-François et des environs un événement familial, sportif, culturel et festif qui rassemblera tant les agriculteurs que les villageois. La Foire au Village se veut une manifestation locale réalisée en l'honneur et à l'image des gens de St-François.

Objectifs généraux de l'événement

- Améliorer les relations entre les villageois et les agriculteurs
- Créer un événement qui se veut représentatif des valeurs et du moteur économique de St-François
- Encourager les gens à s'impliquer davantage dans leur milieu de vie
- Stimuler l'enthousiasme et la fierté de résider à St-François

Concept de l'événement

Les intéressés devront se faire des équipes de 10 personnes dont au moins deux femmes et deux ados de 12 à 16 ans.

Les participants devront réalisés les 12 travaux dans le courant de la journée selon un horaire prédéterminé. Des points seront attribués aux équipes pour chacune des épreuves.

Nous attendons entre 12 et 15 équipes.

Aucun prix ou bourse n'est à gagner. Seul l'honneur est en jeu. Aucune tarification pour les inscriptions n'est prévue. Ce sera ainsi très accessible. ☉

Le site de loisirs de St-François sera l'hôte d'une grande fête familiale: *La Foire au Village*. Sous l'égide de l'organisme les Loisirs St-François-de-Montmagny, une multitude d'activités attendent les participants et spectateurs à cette fin de semaine haute en couleurs. Il s'agit d'un événement rassembleur à l'image de la fière population de St-François.

Tout au long de la journée du samedi 9 septembre,

les équipes participantes devront se

frotter aux 12 travaux à Frank; douze épreuves qui feront appel à diverses capacités. À titre d'exemple, les participants devront démontrer des habiletés à reculer une charrette, à tirer un tracteur, à transférer une corde de bois, à rouler et transporter des balles de foin et bien plus encore.

En soirée, compétiteurs et spectateurs sont conviés à un souper-méchoui au coût de 15\$ la carte en pré-vente seulement disponible au bureau municipal de St-François. À cette occasion, les grands honneurs seront remis aux équipes gagnantes alors que le groupe Pic Blanc

se chargera de l'animation de cette soirée. Pour les petits, animation et jeux gonflables sont au rendez-vous de 10h à 16h sur le site. Finalement, pour terminer la fin de semaine, diverses démonstrations sont prévus pour le dimanche 10 septembre : mini-motos, slalom et drag de chariots d'ensilage, habiletés avec chargeur à bois.

Afin de visualiser l'étonnante programmation de la Foire au Village, on vous

invite à vous la procurer au bureau municipal

de St-François. Le comité organisateur souhaite une excellente Foire au Village à tous à toutes! On vous attend en grand nombre sur le site des loisirs de St-François.



**Source: Jérôme Gagné,
directeur des loisirs
Municipalité de Saint-François**

Sur le site des Loisirs

**Participez en grand nombre
en venant encouragez les
équipes**

Vendredi 8 septembre

Le 5 à 7 à Frank

Lieu : Saloon et chapiteau

Nous invitons chacune des équipes ainsi que les entreprises de la région à se faire des groupes de 10 personnes. Au coût de 100\$ la table, chacune des tables aura à sa disposition 2 bières par personne, 6 ailes de poulet et des croustilles à volonté. Le chansonnier Patrice Breton sera sur place afin d'assurer l'animation de cette soirée. Pour réserver une table, contacter: Jérôme Gagné 259-2371

La parade au Village

Lieu : Chemin St-François ouest

Aussitôt le 5 à 7 terminé, les équipes de la Foire au Village sont conviées à la parade des équipes. Une manifestation promotionnelle sur le chemin St-François où se sera l'occasion pour les équipes de présenter leur dynamisme et leur volonté. Nombreuses surprises au rendez-vous...

Samedi 9 septembre

Le Déjeuner du Sudfrançaisois

Lieu: Cabane à sucre et chapiteau

Dès 7h le matin, venez vous régaler d'une assiette-brunch au coût de 3,50\$. Seulement 150 déjeuners seront disponibles. (Premiers arrivés, premiers servis).

Vente de pain sur place

Cuits dans un four à pain traditionnel, vous pourrez acheter d'excellents pains au coût de 3\$.

Kiosque d'information sur la pratique agricole

Afin de vous familiariser avec l'agriculture, un kiosque d'information sera présent tout au long de la journée. /Participez au quiz et courez la chance de remporter des prix de participation!

Les 12 travaux à Frank

De 9h à 16h, les équipes débiteront les 12 épreuves dans lesquelles les capacités

des participants seront mises à contribution. Les équipes devront être composées de DIX personnes, dont minimum deux femmes et deux ados de 12 à 16 ans.

Voici la liste des 12 travaux auxquels devront se frotter les participants:

- Épreuve 1 Habilité à reculer une charrette
- Épreuve 2 Le transport des balles de foin
- Épreuve 3 Souque à la corde
- Épreuve 4 La tire du tracteur
- Épreuve 5 Transfert de corde de bois
- Épreuve 6 Concours de godendart
- Épreuve 7 Roulage de balles de foin
- Épreuve 8 Ski de fond à 10
- Épreuve 9 Enfourche tes fers!
- Épreuve 10 Sortez vos muscles!
- Épreuve 11 Lancer de la pitoune
- Épreuve 12 Le transport de la poche

Inscription gratuite. Contactez: Jérôme Gagné au 259-2371

Dîner hot-dogs

À compter de 9h30, les concurrents et spectateurs pourront se rassasier d'excellents hot-dogs gracieusement préparés par l'Association de base-ball mineur de St-François.

Épluchette de blé d'Inde

À compter de 9h30, l'Association de soccer de St-François vous invite à déguster de succulents blés d'Inde dans le Saloon.

Activités diverses entre 16h et 19h
Sors avec ton agriculteur!

Certains agriculteurs et agricultrices de St-François vous invitent à visiter leur ferme afin de vous familiariser avec la traite des vaches et les différents enjeux du métier de fermier.

Misez sur le tas de la vache!

Le concept est le suivant; nous retrouverons plusieurs carreaux tracés



dans le diamant du terrain de balle. Vous aurez l'opportunité de miser 3\$ par carreau sélectionné. La cagnotte sera remportée par celui qui aura prédit où la vache laissera tomber son tas...

Souper-Méchoui

À compter de 18 h30, compétiteurs et spectateurs sont conviés au Souper-Méchoui au coût de 15\$ par personne en prévente seulement. Pour obtenir une carte, veuillez vous adresser au bureau municipal de St-François. L'activité se déroulera dans la grande salle du Centre des Loisirs.

Pic Blanc

Les festivités de cette journée se termineront au son du groupe de musique Pic Blanc à compter de 21h. Ce sera alors l'occasion de la remise des grands honneurs aux équipes gagnantes.

Animation et jeux gonflables sont prévus pour les enfants de 10h à 16h le samedi.

Dimanche 10 septembre

Course de Pocket Bike

Lieu: 1^{re} avenue

Entre 13 h et 16 h, on vous invite à venir observer ces mini-motos qui vous en mettront pleins la vue!

Démonstration de Slalom et drag de chariots d'ensilage et Habilité avec chargeur à bois.

Entre 13h et 16h, au terrain de base-ball.

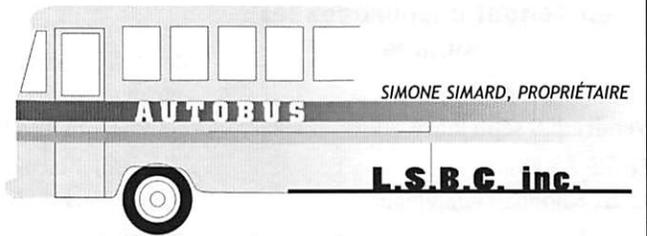




(R.L.) À sa 31^e année d'existence, le club de fer Les Amis de Saint-François a procédé au cours des derniers mois au renouvellement de tous les placards publicitaires sur le terrain qu'il occupe à l'arrière du Centre des loisirs. Pour l'occasion le dimanche 20 août, le club a tenu à remercier ses 43 commanditaires par une fête qui s'est déroulée en après-midi. Le mandat de refaire toutes les publicités a été confié à M. Daniel Corriveau de Lettrage DC. Sur la photo : quelques membres très actifs au sein du club sous la présidence de Jean-Claude Bernard en présence du député Norbert Morin qui est aussi membre et du directeur générale de la Caisse populaire de la Rivière du Sud, M. Christian Fournier. ☉

TÉL.: 418 • 259 • 7140
TÉLÉC.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
GOR 3A0



Jean Morin

- Électronique Industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service D'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS



MORIGEAU-LÉPINE

25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) GOR 2G0
Tél.: (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725

Un investissement de 280 000 \$ au CSSS



Dans l'ordre habituel: Mme Josée Caron, présidente du Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet, le député Norbert Morin, Mme Marie-Claude Ouellet, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, a annoncé aujourd'hui au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, une contribution de 280 000 \$ au Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet. Cet investissement permettra à l'Hôpital de Montmagny de renouveler certains équipements de haute technologie médicale.

En effet, l'établissement de santé a pu se procurer un nouvel appareil d'anesthésie d'une valeur de 110 000 \$. À cela s'ajoute un montant de 170 000 \$ qui permettra de remplacer le système de monitoring. Ainsi, quatre moniteurs neufs, trois appareils de télémétrie et une console centrale seront installés aux soins intensifs. Un tel système est essentiel à l'observation et à la surveillance de l'état cardiaque des patients.

« Dans le domaine de la santé, comme dans la plupart des secteurs de la société, l'innovation technologique occupe une place prépondérante. Ces investissements témoignent de l'engagement de mon gouvernement à maintenir notre établissement de santé à la fine pointe de la technologie » de préciser le député.

«Le Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet, qui remplit déjà fort bien sa mission auprès de la population, sera donc encore mieux outillé pour offrir à ses patients des services de qualité. Par la même occasion, le personnel pourra bénéficier d'un environnement professionnel des plus stimulants» de conclure le député Norbert Morin. ☉

Source: Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Soins spécialisés des pieds

(418) 246-3208
Service à domicile

Bilan santé du pied
Taille des ongles
Enlèvement des cors
Durillons, ongles incarnés
Massage du pied
Conseil client
Certificat-cadeau

Carolle Ouellet
Technicienne diplômée
Cours reconnu par l'Association des
pédicures du Québec (1992) inc.




EMBALLAGES
Emballage de protection



Frédéric Jean
Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e avenue
Saint-Raphaël
GOR 4C0

TÉL.: 418 243-2074
FAX: 418 243-2157

Invitation aux Portes ouvertes de l'UPA

L'Union des Producteurs Agricole s'active, à préparer la quatrième édition de la journée « portes ouvertes » qui se tiendra le dimanche 10 septembre 2006, dans près de 150 fermes à travers le Québec.

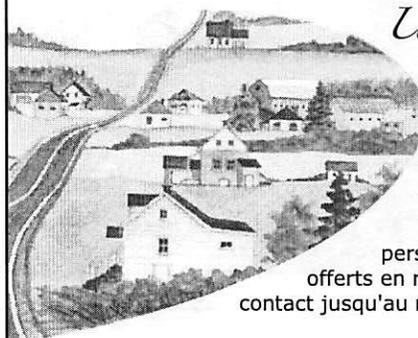
La Ferme G.M. Le Porc inc., située au 801, Montée Rivière-du-Sud à St-Pierre -de-la-Rivière-du-Sud, propriété de Madame Manon Simard et Monsieur Gervais Gosselin sera la ferme hôte de notre région.

Lors de cette journée, il y aura dégustation de produits régionaux, épluchette de blé d'inde, structure gonflable, poneys, promenades en carrioles, animation avec jeux en agroenvironnement ainsi que de nombreuses autres activités pour redécouvrir le monde agricole.

Votre présence serait grandement appréciée lors de cette activité. ☺

Bruno Nicole, président
Syndicat de l'UPA, Les Fermiers de Montmagny

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique
et professionnelle
à l'image et à l'écoute
des gens d'ici.

Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre



Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

**Votre centre autorisé de
recyclage d'autos de
la région**



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

**GARAGE
SAMSON**

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0

TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074

@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM

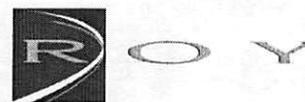
Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires.



Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Toute une fête à la Francolière !



Venez Découvrir
la Danse Country-Pop
Cours de Danse en Ligne

Niveau Débutant – Intermédiaire – Avancé

Session de 13 cours
Mercredi 13 janvier – Montmagny
Session de 12 cours
Jeudi 21 janvier – Cap Saint-Ignace

C'est un fabuleux moyen de se tenir en forme.
Loisir accessible à Tous!

Pour inscription, demandez :
Linda (418) 246-3319
Professeure Diplômée & Chorégraphe

Tout au long de l'année 2005-2006, nous avons souligné le 25e anniversaire de l'école de la Francolière. Le 21 juin dernier, fut toute une finale ! Les jeunes de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption se sont joints aux jeunes de la Francolière afin de célébrer l'événement. Nous avons débuté la journée avec une mise en forme peu ordinaire avec notre directeur et les membres du personnel pour ensuite profiter de jeux gonflables, d'un parcours de mini-golf, d'une kermesse, d'une session de maquillage et de la présence d'amuseurs publics. Les élèves de la Francolière ont aussi vécu un défilé de chapeaux sur la rue principale de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accompagnés de nos musiciens, Bruno Gendron et André Létourneau.

Ce fut une fête toute en couleur grâce à l'implication des membres du personnel, de plusieurs parents bénévoles, des élèves et également des entreprises qui ont contribué financièrement: Les emballages L&M Inc, Meubles Morigeau Ltée, Biscuits Leclerc, Pâtisseries Fortin, Coop IGA, Maxi Montmagny et Restaurant McDonald. Que de beaux souvenirs pour les élèves et les membres du personnel de notre école ! Merci pour votre implication! ☺

Tel-Écoute
DU LITTORAL
Chambre-Appréhender

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un? Vous vivez une période difficile? Les écoutant(e)s de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive 7 jours sur 7 de 18h à 4h du matin ANONYME ET CONFIDENTIEL et GRATUIT 248-4445 / 598-3393 ☺

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



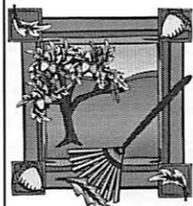
La Coop



Rivière-du-Sud

L'AUTOMNE

Venez profiter de nos spéciaux
durant la semaine de la coopération !!!



St-François
259-7715

Berthier
259-7718

La Durantaye
884-2802



Reprise des activités des Fermières

Souper d'ouverture le mardi 5 septembre à 18h au restaurant Arrêt Stop.

Le samedi 9 septembre dans le cadre de l'activité La foire au village, les Fermières serviront le déjeuner de 7h à 10h à l'arrière du Centre des loisirs. On vous attend en grand nombre.

Le mercredi 13 septembre: 1^{re} réunion à 19h30 au local habituel.

Calendrier des activités 2006-2007

Septembre 2006

Reprise des activités

Mercredi 13 septembre à 19h30

Résumé du Congrès provincial

Compte-rendu de la journée d'automne à Saint-Fabien le 27 août

Votation de la Régie interne 2006-2007

Présentation des thèmes des comités

Présentation du programme de l'année

Octobre 2006

Mois du recrutement

Mercredi 11 octobre à 19h30

Compte-rendu de la journée d'artisanat à Montmagny le 21 septembre

Rencontre des CAL le 17 octobre à Cap-Saint-Ignace

Présentation des comités

Invité(e) à déterminer

Travaux au choix

Dégustation : recette de fruits

Novembre 2006

Mercredi 8 novembre à 19h30

Messe pour les Fermières vivantes et défuntes le dimanche 5 novembre

Invité(e) en rapport avec les comités

Soulnions la Sainte-Catherine

Goûter

Activité spéciale

Vente bénéfique «Bazar» le dimanche 19 novembre de 9h30 à 15h au Centre des loisirs

vendredi de 9h30 à 15h au Centre des loisirs

Décembre 2006

Activité de Noël

Souper des Fêtes au local

Échange de cadeau : article ou décoration pour la cuisine de 8 à 10\$

Janvier 2007

Relâche

Février 2007

Mardi 13 février à 19h30

Dégustation: punch, fromages, fruits

Soulnions la St-Valentin

Lecture et adoption des comptes-rendus des comités

Travaux au choix en rapport avec la St-Valentin

Mars 2007

Mercredi 14 mars à 19h30

Invité(e)

Travaux inter-cercle

Goûter : trempette aux légumes

Avril 2007

Temps des sucres

Mercredi 11 avril à 19h30

Résumé du CAL du 27 mars 2007

Goûter à saveur d'érable

Mai 2007

Fête des mères

Mercredi 2 mai à 19h30

Exposition locale, activité à déterminer

Invité(e)

Perception de l'abonnement

Congrès régional le jeudi 10 mai à St-Louis-du-Ha-Ha

Juin 2007

Abonnement et élections

Mercredi 12 juin à 19h30

Perception de l'abonnement

Élections

Échange de plants

Partie récréative

Goûter

Juillet 2007

Congrès provincial à Saint-Hyacinthe

Recette des Fermières

Ketchup rouge espagnol

9	tasses	de tomates rouges en cubes
2	tasses	de céleri haché finement
2	tasses	d'oignons hachés finement
1	tasse	de piment vert haché finement
2	c. à table	de gros sel

Faire tremper pendant deux heures.

Égoûter en mettant tous les légumes dans un sac pendant deux heures.

Par la suite, faire bouillir pendant 30 minutes dans un sac coton à fromage avec:

1	tasse	de vinaigre
3 à 4	tasses	de sucre (au goût)
2	c. à soupe	d'épices à marinade

Ferme Porasseny inc.

St-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc suivie par le P.E.G., P.V.S.P
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: 418 259-2638 Fax: 418 259-2319
Porcherie: 418 243-3222 Cell.: 418 241-3333



les équipements de ferme bonneau

Gilbert Bonneau, président

VENTE ET SERVICE
D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François, comté Montmagny
(Québec) GOR 3A0

Bureau: (418) 259-7735
Garage: (418) 259-7289
Fax: (418) 259-2122

Des exercices d'entraide pour nos services des incendies

En juillet dernier, une pratique simulant un incendie à l'école primaire de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a permis à une soixantaine de pompiers des municipalités de Saint-François, de Saint-Pierre, de Berthier-sur-Mer, de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace de pratiquer leur technique de combat contre les incendies.

Initiée par la MRC de Montmagny, cette simulation était la dernière d'une série de trois. En juin, une première pratique de ce genre avait réuni les pompiers de St-Just-de-Bretenières, de Lac-Frontière, de Sainte-Lucie-de-Beauregard et de Saint-Fabien-de-Panet tandis qu'une deuxième pratique avait mobilisé les pompiers de Saint-Paul-de-Montminy, de Notre-Dame-du-Rosaire et de Sainte-Apolline-de-Patton..

Ces interventions avaient comme objectifs d'augmenter le niveau de préparation des pompiers à combattre un incendie nécessitant l'entraide des corps de pompiers voisins et de valider certaines informations contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Suite à la simulation, les instructeurs Jean-Claude Bolduc et Yves Chayer, mandatés par la MRC pour organiser et superviser ces pratiques, ont dégagé les points forts et les points faibles de l'intervention et ce, avec les pompiers participants.



La MRC de Montmagny remercie M. Laurent Bolduc, M. Alain Talbot et M. Jacques Théberge, directeurs des incendies des municipalités hôtes pour les simulations, d'avoir relevé le défi de diriger ces interventions. Elle remercie également l'ensemble des autres brigades des incendies du territoire de même que Jean-Claude Bolduc et Yves Chayer qui ont participé à l'exercice. ☉

Source : Julie Roy, chargée de projets
MRC de Montmagny

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Super Soir

**LOTO
BIÈRE / VIN
JOURNAUX**

Épicerie
Agent autorisé de la SAQ
Essence



Qui a été au Dépanneur cet été?



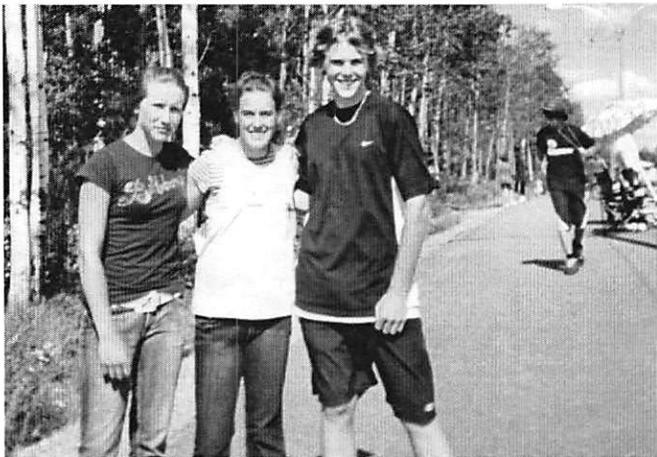
Bon retour en classe!

 Pour les moments relax,
nous avons les nouveautés vidéo.

Mai à Septembre	Nos heures d'ouverture
Dimanche:	8h à 21h
Lundi au Mercredi:	6h30 à 21h
Jeudi et Vendredi:	6h30 à 22h
Samedi:	7h30 à 22h

333, Chemin Saint-François (Québec) G0R 3A0

Tél.: 259-7151



Trois champions reviennent du Provincial

Trois adolescents de notre municipalité ont réussi à la suite de leurs performances lors du régional Québec/Chaudières-Appalaches, à se tailler une place au championnat provincial scolaire extérieur d'athlétisme.

Ce championnat s'est déroulé du 23 au 25 juin à Amos. Samuel Boissonneault a réussi chez les benjamins à décrocher une 1re place au lancer du poids, une 1re place à la marche rapide et une 3e place au relais 4 x 100 mètres.

Pour leurs part chez les cadettes, Marie-Philippe Lessieur a terminé 1re au relais 4 x 100 mètres, 4e au 80 mètres haies, 8e au 100 mètres et 12e au saut en longueur. Audrey Bonneau a quant à elle terminé 1re au relais 4 x 100 mètres et 12e au 200 mètres.

Fait à remarquer, la délégation de Québec/Chaudière-Appalaches a terminé grande championne de la province après une disette de 17 années. Bravo à vous trois.

Source: Martine Fréchette

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE



Pierre Paré
COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Bernard Giasson
COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGE

PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE FINANCIERE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE FINANCIERE



Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE FINANCIERE



Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE FINANCIERE

Un choix de confiance!

AFL
Groupe Financier
RÉSULTATS ASSURÉS

248-3358
234, boul. Taché Est, Montmagny

Êtes-vous prêts pour décembre 2006 ?



Vos chèques auront bientôt une toute nouvelle image !

À compter du 31 décembre 2006, tous les chèques canadiens devront répondre aux nouvelles spécifications de l'Association canadienne des paiements (ACP). **ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À TOUS CES CHANGEMENTS?** Aux Impressions Credo, nous sommes prêts et nous vous offrons une gamme de services sur mesure pour la conception et l'impression de vos nouveaux chèques et autres formulaires d'affaires.



1010, rue Renault
Saint-Jean-Chrysostome
(Québec) G6Z 2Y8

11, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0



Tél. : 418 839-7207 • Téléc. : 418 839-1665
Sans frais : 1 888 839-7207 • Courriel : imp.credo@qc.aira.com

Informez-vous : cheque.credo@qc.aira.com

Des nouvelles de Audrey et de Marie-Philippe

Lors de leur dernière compétition d'athlétisme, c'est deux jeunes filles ont obtenu des résultats qui les ont certainement satisfaites.

Le provincial civil s'est déroulé du 27 au 29 juillet 2006 au Peps. Audrey Bonneau et Marie-Philippe Lessieur ont concouru dans la catégorie cadette. Voici leurs résultats:

Marie-Philippe: 80 mètres haies 3^e (médaillée de bronze)
temps: 13,24 secondes

Audrey: Lancer du poids, 7^e lancé: 8,67 mètres

Marie-Philippe: Lancer du disque, 9^e, lancé: 18,25 mètres

Marie-Philippe: 200 mètres, 8^e, temps: 27,51 secondes

Audrey: 200 mètres, 14^e, temps: 27,99 secondes

Marie-Philippe: 100 mètres, 11^e, temps: 13,50 secondes

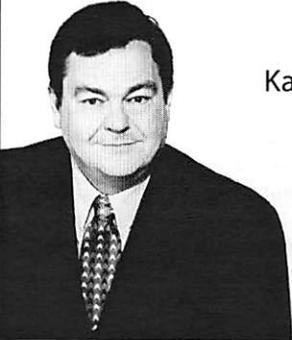
Audrey: 12^e, temps: 13,51 secondes

Marie-Philippe: Saut en longueur, 5^e, saut: 4,60 mètres

Audrey: Saut en longueur, 6^e, Saut: 4,58 mètres

Félicitation, bon repos et à la saison prochaine. ☺

Source: Martine Fréchette



Paul Crête, député
Montmagny/L'Islet
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211

Merci aux commanditaires

L'équipe d'animation et les enfants du Terrain de jeux de St-François tiennent à remercier l'ensemble de ses commanditaires pour leur contribution financière. Sans cette précieuse collaboration de la part des entreprises de St-François et des alentours, les jeunes du Terrain de jeux n'auraient pu vivre toutes ces nouvelles aventures. Grâce à vos généreux dons, nous avons effectué de belles sorties qui se sont avérées tant éducatives qu'amusantes. Également, l'implication des entreprises nous a permis d'organiser une journée de fermeture où jeux gonflables, rires et plaisirs étaient au rendez-vous.

Pour terminer, sachez que vos donations contribuent de façon notable à l'amélioration de la qualité de vie des enfants qui fréquentent le Terrain de jeux. L'ensemble du personnel du Terrain de jeux de Saint-François vous souhaite une année fructueuse au sein de votre entreprise.

Immense merci aux entreprises suivantes :

- Garant
- Aliments Trigone inc.
- Dr. Simon Morin
- Pierre Martin Pharmacien
- Meubles Morigeau
- Produits métalliques Roy
- L'Arrêt Stop
- Weed Man
- S.C.A. de la Rivière du Sud
- Promutuel Montmagny
- Équipements Bonneau
- Laurent Normand
- Clinique vétérinaire St-Vallier
- Philias Blais & Fils Enr.
- Magasin coop. Montmagny ☺

Jérôme Gagné, coordonnateur
Terrain de jeux de St-François



Le Café du Havre

Tout l'été...
Tout l'été...
Tout l'été...

Heure d'ouverture
Nous sommes ouverts
7 jours sur 7 de 8 heures à la fermeture.

Samedi 9 septembre
Dans le cadre de la
Fête des Arts et Traditions:
Musique traditionnelle:
Les Méchants moineaux

Menu: cipâte
Les cartes sont en vente
à compter du 1^{er} septembre



Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)
ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer



Montmagny Volkswagen
VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENIES

VENTE • OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
9 HEURES À 21 HEURES



MONTMAGNYVW.COM

160, boul. TACHÉ OUEST, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5
TÉL.: 418 • 248 • 0057 FAX: 418 • 248 • 2959

JB

Licence RBQ
8000-1316-58

la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ

LES CONSTRUCTIONS JEAN BOUCHERIE

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

AUTOPRO

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
Tant que vous êtes propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation GRATUITE

**Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e rue, Montmagny
Tél.: (418) 248-5622 - Rés.: (418) 248-6072
Fax: (418) 248-7071

PLUS DE 43 ANS D'EXPÉRIENCE



BOUCHERIE Richard Morin

602, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0



Service d'abattage
Viande de choix
Produits maison
Viandes marinées
pour méchoui et BBQ

Lundi-Mardi-Mercredi: 8h à 17h30
Jeudi-Vendredi: 8h à 21h
Samedi: 8h à 17h

SPÉCIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES

FERME HORTICOLE

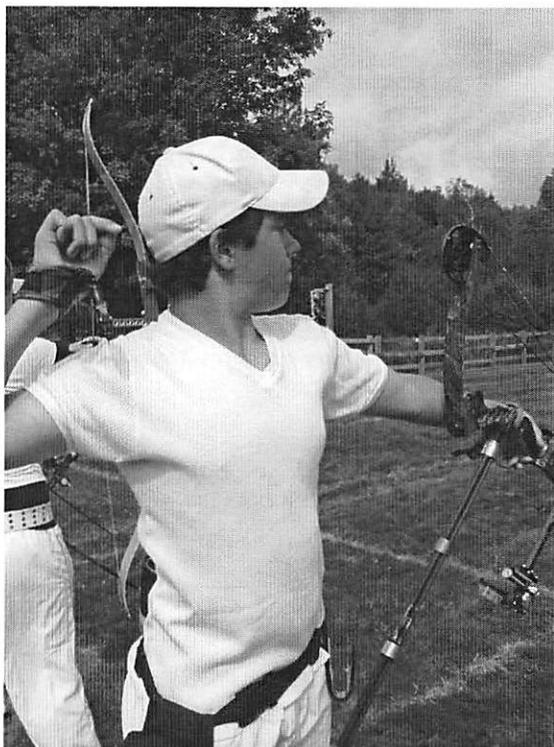
Lajoie

Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. Saint-Vallier
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
Tél.: (418) 884-3124

Jason Létourneau sélectionné sur l'équipe Canada



Hé oui ! Les efforts de Jason Létourneau et sa persévérance, lui ont porté fruit. Ce dernier va représenter le Canada au Championnat mondial junior et cadet sur cible fixe qui aura lieu au du 15 au 21 octobre 2006 à Mérida au Mexique. Jason tient à remercier ceux qui croient en lui et qui l'ont démontré en le commanditant afin défrayer une partie des coûts de son voyage et de son entraînement. Gros merci au Club Lions de Montmagny, Club Optimiste de Montmagny, Pharmacie Jean Coutu de Rivière du Loup, Les Autobus LSBC inc., Transports Martin Simard Inc., Weed Man, Produits Métallurgiques Roy, Dr. Simon Morin, Aliments Trigone Inc, Centre de Débosselage G.L. Inc, Boucherie Richard Morin Inc., Pharmacie Pierre Martin, Dépanneur Ultra St-Francois Enr., Promutuel Montmagny, Construction G et P Martineau Enr. et Service de Blanchissage Pamphile Blais. ☉

Profitez des derniers jours de l'été *avec nous*



*Déjeuners
Menu du midi
Table d'hôte*

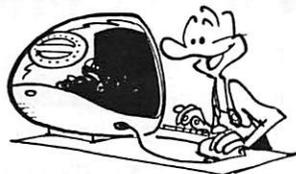


*Hébergement
Restauration
Réception
Terrasse*

195, boul. Blais Est • Berthier-sur-Mer
418-259-7514 1-866-559-7514
www.laplage.info

La Plage 
Restauration • Hébergement • Réception

LES DÉBROUILLARDS



Grenouille.com

Le coin de Rafale ***

Rafale est un passionné de l'environnement. Suis-le dans ses aventures! Découvre avec lui le smog, les milieux humides, la forêt, les tourbières, l'eau potable, la récupération, les OGM et plus encore. Participe aux jeux questionnaires et vérifie tes connaissances. Ou encore, conduis une voiture de façon écologique.

www.menv.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm

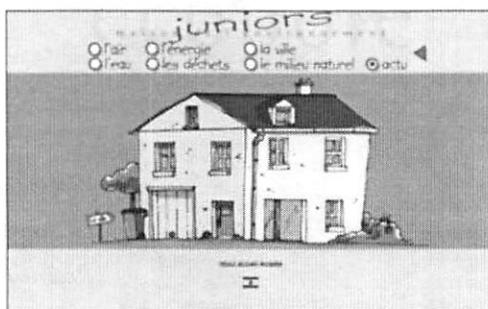


Le coin de Rafale

Écopôle / la maison de l'environnement **

Chaque pièce de cette maison virtuelle te présente un thème sur l'environnement: l'eau, l'air, l'énergie, la ville, la nature. Comment produit-on l'énergie? Comment l'économiser? D'où vient l'eau du robinet? Que faire des déchets? Comment réduire la pollution? Pour des réponses... c'est ici!

www.ecopole.asso.fr/hm/b/b001.htm



Écopôle / la maison de l'environnement

Le jeu Écoville **

Construis ta propre ville! Sauras-tu la gérer en faisant le moins de pollution possible?

www.ademe.fr/particuliers/jeu2/ADEME/sommaire.html

Éco-emballage ***

À quoi sert l'emballage? Que faisait-on des ordures au Moyen Âge? De belles animations et des textes courts t'informent

sur le recyclage, l'incinération, le compost et la pollution. Pour une fois, fouille dans les poubelles et prends conscience des déchets que tu produis. Participe à une course à obstacles «ramasse déchets» ou deviens éboueur d'un jour en triant les rebuts qui tombent d'un camion à ordures. Emballant!
<http://enfants.ecoemballages.fr/>

Zewall **

Ici, les graffitis sont permis! Choisis un mur, puis laisse aller ton imagination. Fier de ta création? Expose-la en ligne sur le site!
www.zewall.com/

Le football en Flash **

Ce site consacré au football (soccer) t'offre des tas de jeux gratuits. Profite de l'occasion pour exercer ton tir au but.
www.footballplaza.com/goodies/jeux_flash.php

Musée du vélo **

Offre-toi une balade... dans le temps! Remonte à l'époque du vélo sans pédales monté sur des roues en bois (sans blague!). Suis son évolution en photos. Découvre les inventions qui ont mené à la bicyclette moderne, rapide et oh! combien confortable!

<http://museeduvélo.free.fr/index.htm>



Musée du vélo

Les aventures de Moulinot ***

Comment fonctionne une éolienne? Apprends comment on fabrique de l'énergie à partir du vent. Des animations et des expérimentations en ligne t'y aideront.
www.windpower.org/fr/kids/index.htm

E-Historia **

Chaque mois, ce site te raconte l'histoire d'un personnage célèbre dans l'histoire de la France ou de l'Europe. Cléopâtre, Jules César, Louis XIV (le roi Soleil), l'impératrice Sissi et Surcouf le corsaire t'y attendent. L'accès gratuit te permet de consulter les résumés ainsi qu'une sélection de dossiers plus complets. L'abonnement est payant.

www.e-historia.net/



E-Historia

Texte: Annie Cloutier

Semeurs d'étoiles à Saint-Pierre

Un tout nouveau loisir est né à Saint-Pierre le 30 juin dernier: l'observation des étoiles.

Animer par des bénévoles, le club invite les citoyens de Saint-François intéressés par la pratique de ce loisir à venir s'informer des activités et services offerts dès le vendredi 1 septembre 19h au local des loisirs de Saint-Pierre.

L'objectif premier du club est de favoriser l'observation du ciel étoilé comme passe-temps dans une ambiance amicale. L'accent est mis sur l'observation et non sur le côté théorique. Le mot clé: le plaisir de découvrir l'univers et de voir de ses propres yeux les différents objets et phénomènes qui s'y déroulent!

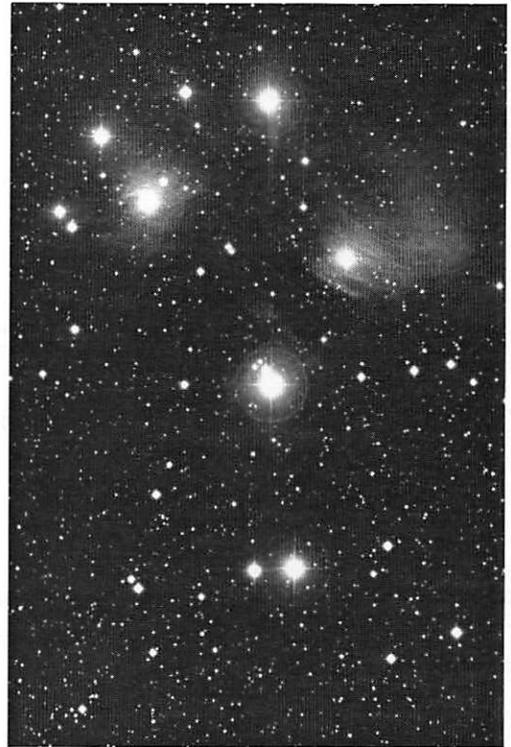
Il y a présentement deux types de rencontres prévues à chaque mois de septembre à juin:

- un cours d'initiation à l'observation des étoiles le premier vendredi du mois.
- la réunion mensuelle du club d'astronomie le troisième vendredi du mois.

Avec un financement reçu cet été de la municipalité et du pacte rural, le club a déjà acquis de l'équipement pour observer les étoiles qui sera mis à la disposition des membres. À noter que le cours et les réunions du club sont payants.

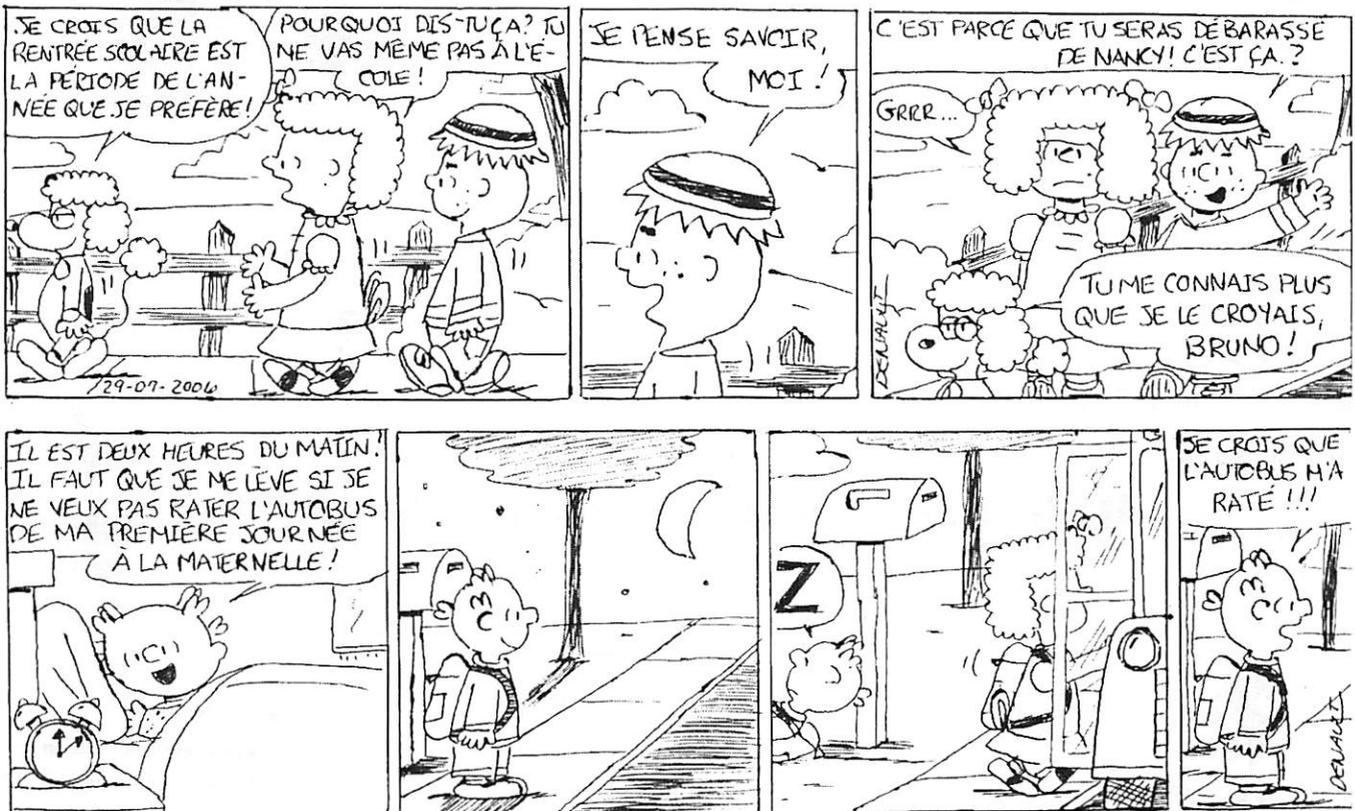
Un rendez-vous à ne pas manquer pour tous ceux qui désirent devenir des citoyens à part entière du cosmos.

Source: Denis Martel, secrétaire-trésorier
Club d'astronomie le ciel étoilé
de Saint-Pierre-de-la-rivière-du-sud
241-5220



CASSY PAR DENAULT

Septembre 2006 - No. 37



BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUS LES JEUNES!

2^{septembre}
006

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

La Foire au Village
8-9-10 septembre

Bac bleu



3

4

5

6

7

8

9

Fête du travail

Réunion
du conseil

Mardi
5 septembre
Souper des Fermières
18h00
Resto Arrêt Stop

La Foire
au Village

La Foire
au Village



La Foire
au Village

Conférence embellissement
sur les jardins d'eau
M. Maurice Cyr
Centre des loisirs 13h30

11

12



Assemblée
générale des
Fermières
19h30

Début
des activités
de l'Âge d'Or

14

15

16

Bac bleu



17

18

19

20

21

22

23



24

25

26

27

28

29

30

Soirée
de remise des prix
du concours
d'embellissement
Centre des loisirs
19h30

Ralentir ça sauve des vies!

Bac bleu



248-0117 / 1 800 463-0117

Fleuriste
Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- ⊗ Fleuriste
- ⊗ Boutique de décoration
- ⊗ Serres et culture-jardin

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 juillet 2006, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 JUIN 2006

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 juin 2006 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 juin 2006 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES DE JUILLET 2006

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Telus, service bureau, Internet, garage, usine filtration, incendie.....	667,31
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....	16,64
Ministre des Finances, solde dû facture barrage.....	8,66
Les Impressions Credo, en-tête et enveloppes (2000).....	299,07
Théberge aération, aération pelouse Parc Olivier-Tremblay.....	95,00
Ciba Specialty Chemicals Canada, magnafloc LT22S (produit usine).....	778,15
Pierre Morisette, taille d'arbres Parc Olivier-Tremblay.....	250,00
Claude Morin, remb. frais déplacement 326 km.....	127,14
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 230 km.....	89,70
Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny, remb. capital et intérêts sur emprunt.....	12 327,22
Corporation touristique Berthier-sur-Mer, commandite de soutien.....	50,00
Gestech environnement inc., exploitation usine filtration juin 2006.....	4 831,05
Les Concassés du Cap inc., collecte mensuelle mai et juin 2006.....	7 493,88
Jacques Théberge, remb. factures incendie + congrès.....	611,33
Claude Morin, remb. frais déplacement 348 km.....	128,76
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 217 km.....	80,29
Claude Morin, remb. frais déplacement 301 km.....	111,37
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 219 km.....	81,03
Financière Banque Nationale inc., intérêts emprunt 2 ^e financement ass. des eaux.....	5 704,72
Ministre Revenu Québec, remise juin 2006.....	5 841,76
Revenu Canada, remise juin 2006.....	2 815,37

⊙	CARRA, remise de juin 2006	375,25
⊙	La Fabrique, loyer juillet 2006	166,67
⊙	ADMQ, guide du gestionnaire municipal	32,10
⊙	Air Liquide, facture location bouteilles	17,83
⊙	Anne-Marie Berthiaume graphiste, panneau d'interprétation du Parc Olivier-Tremblay	2 242,98
⊙	Arbovert, plantation épinette (4-chemins)	496,33
⊙	Bureautique Côte-Sud, papeterie + contrat photocopieur	214,04
⊙	Centre de service François Côté, fabrication clés	31,93
⊙	Claude Morin, remb. frais déplacement 298 km	110,26
⊙	Colbo, matériel réparation de la clôture aux étangs aérés	703,73
⊙	Construction B.M.L. :	
⊙	131,96 t.m. asphalte à 51,75\$	7 855,00
⊙	110.85 t.m. asphalte à 48,50\$	6 184,00
⊙	Construction S.R.B., sciage de trottoir	2 414,35
⊙	Débroussaillage JMS, fauchage des chemins (20,5 heures à 85\$ + transport 130\$)	2 153,83
⊙	Distribution ABR :	
⊙	Aérosol	68,88
⊙	Lame à béton	361,52
⊙	Distribution L.C., matériel machinerie	41,24
⊙	EMCO, matériel égout	3,39
⊙	Entretien ménager D. Paquet, matériel sanitaire usine filtration	401,13
⊙	Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	64,96
⊙	Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles + certificat cadeau	2 164,97
⊙	Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 217 km	80,29
⊙	FQM, participation commission itinérante	14,95
⊙	Groupe de géomatique Azimut, entretien annuel	201,29
⊙	Jacques Thibault (Pierreville) vérification annuelle camion incendie	345,08
⊙	John Meunier, produits pour usine filtration	161,29
⊙	Journal l'Oie Blanche, avis public (référendum règ. zonage)	241,55
⊙	La Cie Wilfrid Allen, décompte progressif n° 11	248 695,50
⊙	La Foreste Scie, pièces débroussailleuse	59,69
⊙	La Mutuelle des Municipalités du Québec, franchise	2 500,00
⊙	Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable & eaux usées	294,46
⊙	Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	96,34
⊙	L'Écho St-François, publicité juin	420,00
⊙	Les Éditions juridiques FD, mise à jour recueil lois municipales	89,04
⊙	Les Entreprises lévisiennes, 6,23 t.m. asphalte à 64,00\$	458,63
⊙	McAsphalt Industries ltd, émulsion (cola)	1 288,28
⊙	MRC de Montmagny :	
⊙	Service accès Internet haute vitesse, avril à déc. 06	162,95
⊙	Collecte sélective mai 2006	677,39
⊙	Municipalité Berthier-sur-Mer, remb. achat bac vert	85,00
⊙	Novicom 2000, réparation radio (service incendie)	74,77
⊙	Pagenet, location téléavertisseurs	470,12
⊙	Pétroles JMB, 1 629,7 litres diesel à .8999	1 686,92
⊙	Philiias Blais & Fils, location pépîne égout	132,28
⊙	Pièce d'autos GGM, pièces diverses :	
⊙	Débroussailleuse	21,40
⊙	Camion Chevrolet	19,96
⊙	Praxair, oxygène usine de filtration	41,36
⊙		632,64

SECONDE PRÉSENTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 11 DE WILFRID ALLEN

Le directeur général présente pour la seconde fois aux élus le décompte progressif n° 11 de l'entrepreneur Wilfrid Allen pour la mise aux normes de nos installations d'eau potable.

Le montant du décompte progressif n° 11 s'élève à 248 695,50\$ taxes et retenues incluses.

Après examen, est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à payer ce onzième décompte progressif à l'entrepreneur Wilfrid Allen par voie d'acceptation bancaire?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer le onzième décompte progressif au montant de deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante sous (248 695,50\$) taxes et retenues incluses, à la compagnie Wilfrid Allen ltée pour des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

QUE ce décompte progressif n° 11 soit payé par mode d'acceptation bancaire chez Desjardins.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 203-2006 POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE

Le 1^{er} mai 2006, la Municipalité a présenté un avis de motion annonçant un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie.

Le 5 juin 2006, la Municipalité a adopté un projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie.

Aujourd'hui, le 3 juillet 2006, la Municipalité adopte le règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion autopompe pour le service incendie.

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe actuel pour l'incendie est de l'année 1960;

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie actuel ne répondra pas aux nouvelles normes exigées par le futur schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud protège la municipalité voisine, soit Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, et qu'une entente de service a été dûment signée entre les deux parties le 6 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le territoire à protéger s'est agrandi et que des risques additionnels se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 1^{er} mai 2006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le règlement d'emprunt numéro 203-2006 concernant l'achat d'un camion autopompe pour le service incendie soit adopté.

RÈGLEMENT N° 203-2006

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce Conseil à faire l'achat d'un camion autopompe pour le service incendie en partenariat avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud conformément à l'entente intermunicipale jointe en annexe «A» au présent règlement.

Un devis descriptif vient définir exactement le genre de camion désiré. À ce titre, des soumissions publiques ont été demandées et ouvertes le 15 mai 2006 (voir devis descriptif et formule

officielle de soumission en annexe «B»).

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins du présent règlement, ce Conseil décrète une dépense n'excédant pas 288 205\$, telle que plus amplement détaillée sur la formule officielle de la soumission retenue à la page 12 de l'annexe «B» et qui correspond à :

Prix de vente : 266 795\$ plus la TVQ 21 410\$

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, ce Conseil est autorisé, par les présentes, à emprunter une somme n'excédant pas 288 205\$, remboursable sur une période de 20 ans.

4. PAIEMENT DE L'EMPRUNT

4.1 Imposition sur l'ensemble des immeubles imposables de la Municipalité

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est sous réserve de l'article 4.2 par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2 Appropriation de la quote-part

Afin de pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, le Conseil approprie au fonds général les sommes nécessaires constituées par le versement de la quote-part annuelle de la Municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud partie à l'entente intermunicipale jointe en annexe «A», quote-part établie suivant les règles de répartition des coûts prévus à cette entente intermunicipale.

5. SUBVENTIONS

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 du présent règlement.

6. SIGNATURE

Son honneur le Maire et le directeur général/secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution du présent règlement.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fin du règlement

Suite des événements

Avant son entrée en vigueur, le règlement d'emprunt doit recevoir l'approbation des personnes habiles à voter qui sont touchées par le règlement.

La Municipalité est donc tenue de les consulter et si un nombre suffisant le demande, le règlement fera l'objet d'un scrutin référendaire, sauf en cas de retrait du règlement par le Conseil.

Pour effectuer cette consultation, la Municipalité doit, dans les 30 jours suivant l'adoption du règlement d'emprunt et après un avis public d'au moins 5 jours, rendre accessible un registre où toute personne habile à voter peut demander la tenue d'un scrutin référendaire. Le directeur général est responsable d'appliquer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Le titre de l'avis doit identifier le groupe de personnes auxquelles il s'adresse. Dans ce cas-ci, toute la Municipalité est concernée par ce règlement d'emprunt (1 218 personnes habiles à voter).

À la suite de la période d'enregistrement, si le nombre de demandes est insuffisant, le règlement est réputé approuvé. Par contre, si le nombre de demandes est suffisant, le Conseil doit tenir un scrutin référendaire ou retirer le règlement.

Donc,

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	3 JUILLET 2006
TENUE DU REGISTRE	11 JUILLET 2006
ENVOI AU MAMR POUR APPROBATION	
FINALE S'IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT DE SIGNATURES	12 JUILLET 2006

Est-ce que le Conseil est d'accord avec cette démarche? Oui

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 204-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 111-1990 RELATIF AU ZONAGE

Le 1^{er} mai 2006, la Municipalité a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement n° 111-1990 relatif au zonage.

Le 29 mai s'est tenue une assemblée publique de consultation.

Le 5 juin 2006, la Municipalité a adopté le même projet de règlement une seconde fois.

Aujourd'hui le 3 juillet 2006, c'est l'adoption du règlement n° 204-2006 :

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 3 avril 2006;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement (n° 001-2006) modifiant le règlement n° 111-1990 relatif au zonage a été adopté le 1^{er} mai 2006;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a nécessité une assemblée publique de consultation le 29 mai 2006;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté pour une deuxième fois le même projet de règlement le 5 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Réналd Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

**RÈGLEMENT N° 204-2006
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 111-1990 RELATIF AU ZONAGE**

ARTICLE 1

Le règlement numéro 111-1990 intitulé, règlement de zonage, est modifié à son article 4.2 pour la grille de spécification identifiant la zone AB-12. En permettant l'usage bi-familial pour le groupe habitation, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION POUR LES SERVITUDES DE NON-ACCÈS

Dans le cadre du projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud», la municipalité a mis en place une conduite d'aqueduc.

Conformément à la résolution no 195-2003, la Municipalité doit limiter sinon interdire certains

usages des lots ou parties de lots en bordure du chemin Morigeau où a été érigée la conduite d'aqueduc et cette interdiction doit se traduire par l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès à cette conduite.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QU'il faut obtenir des propriétaires suivants une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès aux infrastructures municipales concernées, à savoir :

Propriétaire	Lots
9017-9797 Québec inc.	P-225, P-227, P-229
M. Christian Picard	P-226
M. Aurèle Gendron	P-226 et P-230
2973-8986 Québec inc.	P-231, P-232, P-233
9072-5524 Québec inc.	P-233 et P-234

QUE cette servitude de nonaccès soit au bénéfice du chemin public constituant le fonds dominant;

QUE l'acte à intervenir soit à titre gratuit et comporte des conditions d'accès aux infrastructures, le tout tel que plus amplement décrit dans un projet d'acte de servitude de nonaccès.

ACTE DE CESSION PAR LA FABRIQUE À LA MUNICIPALITÉ

L'assiette des 3^e, 4^e et 5^e Rue est au nom de la Fabrique. Cette situation, selon les titres, remonte avant la mise en vigueur du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le 27 août 1877.

Il faut corriger la situation et cet acte de cession le fera si le Conseil l'accepte par voie de résolution.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur le Maire Pierre Jean et le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme comme les personnes autorisées à signer l'acte de cession à intervenir entre la Fabrique et la Municipalité et ce, en vue de régulariser la situation concernant l'assiette des 3^e, 4^e et 5^e Rue.

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

Le 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur la Loi sur les compétences municipales.

À la section IV de la Loi, on traite de clôture mitoyenne, de fossé mitoyen et de fossé de drainage. Cette section remplace les dispositions du Code municipal relatives à l'inspecteur agraire.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Nicolas Pilote comme personne responsable de l'application de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62);

QUE la rémunération et les frais admissibles dans l'exécution de la fonction soient les mêmes que ce qui est versé pour la fonction d'inspecteur municipal chargé de l'émission des permis et de l'application des règlements municipaux d'urbanisme.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ANSE-À-GILLES

La Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles annonce par voie de résolution qu'elle mettra fin à ses opérations d'enfouissement sanitaire le 29 juillet 2006 à 11h00.

HERBE À POUX/HERBE À LA PUCE

Il existe un programme pour éliminer l'herbe à poux mais après renseignements, il n'y en a pas pour éliminer l'herbe à puce.

Tout ce que le directeur a réussi à obtenir, c'est un document qui explique les différences entre l'herbe à poux et l'herbe à puces, les symptômes causés par chacun et les façons de s'y prendre pour l'éradiquer.

PROPOSITION DE PARTENARIAT – JOURNÉE «PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC»

Satisfaits du succès remporté à la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» en 2005, l'UPA et ses affiliés s'activent à préparer la 3^e édition qui se tiendra le dimanche 10 septembre 2006.

L'objectif d'une telle journée est de mieux faire connaître les pratiques agricoles et de démontrer l'importance de l'agroalimentaire dans la région.

Vous comprendrez qu'une telle activité demande beaucoup de ressources et d'organisation. À cet effet, nous sollicitons une contribution de votre organisme. L'aide peut être financière, matérielle ou encore en ressources humaines.

Sur notre territoire, la ferme G.M. Le Porc Inc. de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, propriété de Gervais Gosselin et Manon Simard, sera la ferme hôte.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud offre à l'UPA et ses affiliés d'annoncer gratuitement dans son journal local «L'Écho de St-François» l'activité «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» qui va se tenir le dimanche 10 septembre 2006.

PARC OLIVIER-TREMBLAY

En 2005, le Conseil municipal décidait de personnaliser le parc à Morigeau en le nommant : Parc Olivier-Tremblay. Le Conseil honorait ainsi la mémoire de ce notable de Saint-François et soulignait l'apport de sa famille aux activités industrielles dans la Municipalité.

Afin de concrétiser cette nouvelle appellation, une enseigne a été sculptée au nom d'Olivier Tremblay. De même, un panneau d'interprétation relate la vie de cet homme et de ses fils qui ont assuré la relève.

Afin de souligner cet événement, tous les Sud-français et les Sud-françaises sont invités à venir au parc Olivier-Tremblay, dimanche le 6 août 2006, à 13 h 45 pour le dévoilement de ces deux œuvres d'art.

CESSATION DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AU LES DE L'ANSE-À-GILLES – DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE FERMETURE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été informée par la Régie de l'Anse-à-Gilles que le lieu d'enfouissement sanitaire mettrait fin à ses opérations le 29 juillet 2006 à 11h.

Toutes les autres municipalités clientes de la Régie de l'Anse-à-Gilles ont aussi été informées de la situation par voie de résolution (N° 2006-06-55) le 19 juin 2006.

Suite à cette annonce, la ville de Montmagny, dans le cadre d'une séance spéciale tenue le 26 juin 2006 à l'Hôtel de Ville, demande à la Régie de l'Anse-à-Gilles par voie de résolution (N° 2006-06-274) de reporter au 19 septembre 2006 la date de cessation des opérations d'enfouissement sanitaire au lieu d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles de manière à accorder à ses usagers clients un délai raisonnable et convenable de 90 jours.

Les municipalités clientes au LES de l'Anse-à-Gilles sont, outre la ville de Montmagny : les municipalités de Cap-St-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Une copie de la résolution de la ville de Montmagny est remise à chacun des élus.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en

tant que cliente de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles (la Régie), fait transporter et enfouir les matières résiduelles non recyclables en provenance de son territoire au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de l'Anse-à-Gilles depuis le début des années '80.

CONSIDÉRANT QU'elle a été informée, par le biais d'une copie certifiée conforme le 19 juin 2006 de la résolution numéro 2006-06-55 adoptée par le conseil d'administration de la Régie lors d'une séance spéciale tenue le 16 juin 2006, de la cessation, le 29 juillet 2006, des opérations d'enfouissement sanitaire exercées au LES de l'Anse-à-Gilles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose ainsi d'un délai de seulement 40 jours pour trouver des solutions visant à pallier cette fermeture et négocier ou renégocier des contrats importants qui permettraient d'appliquer de telles solutions;

CONSIDÉRANT QUE de telles solutions palliatives auront des conséquences financières considérables pour les contribuables de la Municipalité et, donc, qu'un délai plus long devrait lui être accordé afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances actuelles, le site de l'Anse-à-Gilles pourrait continuer d'être opéré un certain temps, permettant ainsi d'accorder un délai plus long aux usagers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De demander à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles de reporter au 19 septembre 2006 la date de cessation des opérations d'enfouissement sanitaire exercées au lieu d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles de manière à accorder à ses usagers, dont la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, un délai raisonnable et convenable de 90 jours depuis la date de la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution mettant fin aux opérations d'enfouissement sanitaire au lieu de l'Anse-à-Gilles, adoptée par le conseil d'administration au cours d'une séance spéciale tenue le 16 juin 2006.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles, aux municipalités de Cap-St-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et à la ville de Montmagny.

BACS VERTS ET BACS BLEUS

La Municipalité n'a plus de bacs verts à vendre aux résidents et sa réserve de bacs bleus s'épuise (5). Il y a d'autres municipalités qui sont dans le même cas. Aussi, des soumissions ont été demandées à USD inc. pour l'achat de 90 bacs au total.

Le prix unitaire est sorti à :

79,00\$ + 4,80\$ de transport = 83,80\$

CONSIDÉRANT QUE la demande pour l'achat de bacs verts et de bacs bleus est continue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se les procurer à meilleur prix en effectuant sa commande avec d'autres municipalités qui ont le même besoin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal est d'accord pour que la Municipalité achète 15 bacs verts et 5 bacs bleus au prix unitaire de quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt sous (83,80\$) transport inclus.

QUE la résolution soit transmise à la MRC de Montmagny pour qu'elle puisse passer la commande.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE COLLECTE, TRAITEMENT ET TRANSPORT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES NON DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUT (à titre informatif)

La MRC de Montmagny procédera, par l'entremise de l'entreprise retenue, Transport S. Doiron,

à la vidange de fosses septiques ou puisards de chaque résidence ou bâtiment ayant à disposer des eaux usées et qui n'est pas raccordé à un réseau.

La fréquence des vidanges a été fixée selon l'article 13 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

- Aux 2 ans pour les résidences ou bâtiments dont l'occupation est permanente.
- Aux 4 ans pour les résidences ou bâtiments dont l'occupation est saisonnière.
- Au besoin pour les fosses de rétention et les puisards et pour les bâtiments commerciaux et industriels.

Cédule des vidanges

La MRC se donne 2 ans, à compter de 2007, pour effectuer l'ensemble des fosses septiques ou puisards de son territoire. Ainsi, les propriétaires non raccordés au réseau d'égout des municipalités du sud et du centre du territoire de la MRC de Montmagny seront vidangés en 2007 et ceux des municipalités du nord en 2008. La cédule de vidange se déroulera de la mi-mai à la mi-octobre de chaque année à compter de 2007.

Coût du service

Pour 2007-2008, un montant annuel de 75\$ pour une occupation permanente et un montant de 35\$ pour une occupation saisonnière seront facturés sur le compte de taxes municipales aux propriétaires de résidences non desservies par un réseau d'égout. Ces montants donnent droit à une vidange aux deux ans, si l'occupation est permanente, et à une vidange aux quatre ans, si l'occupation est saisonnière. Pour les fosses d'une capacité de plus de 1 500 gallons, le prix facturé sera de 19\$ le m³.

VARIA

- A) Le décompte progressif n° 12 de la compagnie Wilfrid Allen ltée est déposé à la séance régulière. Le montant s'élève à 113 995,87\$ taxes et retenues incluses. Le Conseil municipal va l'analyser et va l'approuver lors d'une prochaine réunion.
- B) Il a été question de la vitesse sur nos routes. Le Conseil a dit aux contribuables présents qu'il avait eu un entretien de 2 heures avec le policier parrain de la Municipalité. La Sûreté du Québec manque d'effectifs mais elle va essayer d'être plus présente à Saint-François. Un contribuable soulève une anomalie. La police ne vient jamais faire de surveillance sur le secteur du chemin St-François Ouest à partir de la Montée de la Rivière du Sud parce qu'elle tourne et emprunte justement la Montée de la Rivière du Sud pour se rendre sur l'autre rang, le chemin de la Rivière du Sud. Le Conseil demande au directeur d'aviser la Sûreté du Québec de cette particularité.
- C) Les lignes de rue devraient se faire dans la semaine du 3 juillet 2006 si évidemment la température le permet. Le prix demandé par Dura-Lignes inc. est de 0,155\$ le mètre linéaire. L'an dernier, il était de 0,148\$ le mètre linéaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et sept minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 août 2006, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Réналd Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réналd Roy
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 JUILLET 2006

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juillet 2006 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juillet 2006 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES D'AOÛT 2006

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....	18,75
Ultra Dépanneur St-François, essence	1 045,17
Régie Anse-à-Gilles, enfouissement ordures juin 2006.....	3 423,33
FSHEQ, cotisation 2006	90,00
Postes Canada, frais poste (circulaires et journal l'Écho).....	354,70
CVL inc., bracket.....	13,63
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 160 km + facture	95,18
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 443 km.....	181,63
Gestech Environnement, exploitation de l'usine d'eau potable - juillet 2006.....	4 785,90
Jocelyne Noël, entretien bureau juin + matériel	104,80
Les Concassés du Cap inc., collecte mensuelle juillet 2006	3 711,92
Claude Morin, remb. frais déplacement 425 km.....	165,75
Telus :	
Téléphone poste St-Pierre.....	53,18
Bureau, Internet, Garage, usine	811,50
Telus Mobilité, service cellulaire.....	41,70
Hydro-Québec :	
Éclairage public	613,28
Lumière clignotante école	33,52
Yves Laflamme, remb. facture – chronomètre (usine).....	646,80
Claude Morin, remb. frais déplacement (265 km).....	34,17
	103,35

M U N I C I P A L L I T É D E S A I N T • F R A N Ç O I S	◉	Remise Revenu Québec, remise juillet 2006	5 881,05
	◉	Revenu Canada, remise juillet 2006	2 841,46
	◉	CARRA, remise de juillet 2006.....	375,25
	◉	La Fabrique, loyer août 2006.....	166,67
	◉	Air Liquide, facture location bouteilles	17,25
	◉	Béton Montmagny, 2,5 verges béton à 135,00\$.....	386,76
	◉	BML Construction :	
	◉	250 disques réfléchissants jaunes à 0,89\$.....	255,94
	◉	13 t.m. asphalte à 51,75\$	766,60
	◉	1 022,54
	◉	Bureautique Côte Sud :	
	◉	Matériel inauguration Parc Olivier-Tremblay	11,96
	◉	Contrat photocopieur, papeterie.....	448,62
	◉	460,58
	◉	Ciba, magnafloc (usine d'eau potable).....	3 559,52
	◉	Claude Morin, remb. frais déplacement 268 km.....	109,88
	◉	Dépanneur Ultra St-François, essence + produit nettoyant	788,95
	◉	Dura-Lignes inc. :	
	◉	Lignes centrales jaunes (32 298 ml à .159\$/ml).....	5 851,76
	◉	Ligne d'arrêt traverse écoliers	256,39
	◉	6 108,15
	◉	Entretien ménager D. Paquet :	
	◉	Matériel d'entretien	187,39
	◉	Matériel d'entretien usine.....	56,80
	◉	Nettoyage usine – 1 semaine	51,27
	◉	295,46
	◉	Excavations Chanel & Fils, excavation petit barrage, excavation ponceau	2 078,24
	◉	Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 218 km.....	89,38
	◉	Formation Urgence-Vie, 2 V Vac (cartouche suction) – premiers répondants.....	61,29
	◉	FQM, facturation Dicom.....	100,42
	◉	Gaétan Bolduc & Associés inc.,	
	◉	achat d'un surpresseur à la station de pompage des eaux usées + installation.....	10 048,33
	◉	Gestech Environnement, exploitation de l'usine d'eau potable - août 2006	4 785,90
	◉	Hydro-Québec, électricité :	
	◉	Maison de la Paroisse	311,37
	◉	Poste incendie	229,52
	◉	Garage municipal.....	322,21
	◉	Enseigne 4-chemins.....	38,47
	◉	Poste ass. Morigeau	191,24
	◉	Parc Olivier-Tremblay	47,48
◉	Poste de chloration.....	301,90	
◉	Poste ass. village.....	1 599,06	
◉	Lumières de rue	28,37	
◉	Log 536 – concierge	106,44	
◉	3 176,06	
◉	J. Thibaut & Fils Peintre inc.,		
◉	peinture toitures Maison de la Paroisse + remise	18 516,88	
◉	Jacques & Raynald Morin, location plaque vibrante	85,46	
◉	Jocelyne Noël, entretien bureau juillet.....	105,00	
◉	La Coop Rivière du Sud, matériel divers :		
◉	- Loisirs.....	68,29	
◉	- Barrage	21,84	
◉	- Voirie	124,32	
◉	- Usine de filtration	132,38	
◉	- Assainissement des eaux	30,06	
◉	- Maison de la Paroisse.....	24,57	
◉	- Pavillon Bédard.....	18,56	
◉	- Parc Olivier-Tremblay.....	129,41	
◉	- Comité d'embellissement.....	30,96	
◉	- Ponceau de la Montée de la Rivière du Sud.....	2 089,84	
◉	2 670,23	
◉	Laboratoire Environnement LCQ, analyses eau potable	239,30	
◉	Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopette	69,10	

⊙	L'Écho de St-François, publicité juillet 2006	630,00
⊙	Les Concassés du Cap, collecte mensuelle août 2006	3 711,92
⊙	Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore	1 132,34
⊙	Martin Simard Transport, 4 voyages sable naturel à 22,50\$/voyage	102,56
⊙	Michel Proulx Meubles, cartouches imprimante (service incendie)	60,28
⊙	Ministre des Finances, construction et modification barrage (décret)	6 200,00
⊙	Noram Experts-Conseils inc., honoraires professionnels inspections barrage de l'Aqueduc (selon l'entente)	421,91
⊙	Novicom, 1 batterie (service incendie)	109,39
⊙	Pagenet, location téléavertisseurs	450,84
⊙	Performance GP Montmagny, filtre scie à béton	29,82
⊙	Pétrole JMB inc., diesel clair garage	1 091,62
⊙	Philiass Blais & Fils, 2 hres pelle – fossé ch. Les Prairies (80\$/hre)	182,32
⊙	Postes Canada, envoi journal l'Écho	79,59
⊙	Praxair, oxygène usine de filtration	1 186,95
⊙	Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement ordures juillet	2 843,40
⊙	REM :	
⊙	Courroie ass. des eaux	112,51
⊙	Pièce tracteur Ford (ball bearing)	41,68
⊙	René Samson, fixture (garage)	172,48
⊙	Restaurant L'Arrêt-Stop, essence (service incendie)	50,14
⊙	Scaphandre autonome, plein d'air + vérification (service incendie)	159,53
⊙	Signotech, enseignes	558,25
⊙	Telus Mobilité, service cellulaire	35,50
⊙	Telus, téléphone poste St-Pierre	52,69
⊙	TY Moteurs, pièce scie à béton	4,11
⊙	Unibéton :	
⊙	13,64 t.m. pierre à 17,00\$ + surcharge	266,57
⊙	Criblure de pierre + surcharge de carburant	144,23
⊙	Unicoop, pièces pour tracteur faucheuse	260,95
⊙	TOTAL :	99 812,15

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le directeur général présente au Conseil municipal des honoraires professionnels de BPR Groupe-Conseil qu'il a en main et qui n'ont pas encore été payés. Évidemment, ces honoraires concernent la mise aux normes des installations pour l'eau potable.

BPR Groupe-Conseil

Période se terminant le 2006-05-13 17 892,14\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 2^e fois.

BPR Groupe-Conseil

Période se terminant le 2006-06-17 25 448,81\$ taxes incluses

Ce compte vous est présenté pour la 1^{re} fois

TOTAL : 43 340,95\$

Une copie du compte de 25 448,81\$ est remise à chacun des élus.

Le Conseil municipal n'autorise pas le directeur général à payer à BPR Groupe-Conseil les 2 comptes d'honoraires présentés. Le Conseil municipal n'est pas satisfait de l'implication de la firme dans les dernières semaines. Certes, le chargé de projet de l'usine d'eau potable est absent en raison de maux de dos mais la Municipalité n'a pas à subir les contrecoups de ça. Les déficiences sont toujours là et ça traîne en longueur.

Il n'est définitivement pas normal que l'on se soit retrouvé sur avis d'ébullition. Ça donne une très

mauvaise image à la Municipalité vis-à-vis de la population. À la prochaine réunion de chantier cédulée le 16 août prochain, il va y avoir plein de questions de formulées autant à BPR qu'à l'entrepreneur Wilfrid Allen et à l'opérateur Gestech inc.

SECONDE PRÉSENTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 12 DE WILFRID ALLEN

Le directeur général présente, pour la seconde fois, le décompte progressif n° 12 de l'entrepreneur Wilfrid Allen pour la mise aux normes de nos installations d'eau potable.

Le montant du décompte progressif n° 12 s'élève à 113 995,87\$ taxes et retenues incluses.

Après examen, est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à payer ce douzième décompte progressif à l'entrepreneur Wilfrid Allen par voie d'acceptation bancaire?

Afin de se rafraîchir la mémoire, une copie de la 1^{re} page du décompte progressif n° 12 est remise à chacun des élus.

Là aussi, le Conseil municipal décide de ne pas payer immédiatement ce compte d'honoraires professionnels parce qu'il trouve que la liste des déficiences ne diminue pas très vite. Bref, ça traîne en longueur. Des questions leur seront posées à la réunion du mercredi 16 août 2006. C'est à suivre.

DEMANDE D'AUTORISATION ET D'APPROBATION POUR LA RÉFECTION D'UN OUVRAGE DE RETENUE SITUÉ SUR LA RIVIÈRE MORIGEAU

La Municipalité devait apporter des modifications au barrage situé sur le chemin de l'Aqueduc. Les travaux consistent à remplacer les poutrelles en bois du déversoir par des vannes basculantes autonomes, à stabiliser le déversoir par l'ajout d'un massif de béton à son pied aval et à rehausser localement les digues aux extrémités de l'écran de béton afin de maintenir le plan d'eau destiné à l'alimentation en eau potable.

Pour pouvoir exécuter ces travaux, il fallait obtenir l'approbation par le Conseil des ministres. C'est chose faite. Une copie du décret a été reçue.

La réalisation du projet demeure assujettie aux dispositions de la Loi sur la sécurité des barrages. C'est-à-dire que toute modification aux plans et devis doit être préparée par un ingénieur.

Par ailleurs, en vertu de l'article 10 de la Loi sur la sécurité des barrages, le propriétaire d'un barrage qui a obtenu une autorisation doit aviser le ministre de la fin des travaux et lui transmettre une attestation d'un ingénieur.

On doit aussi transmettre au ministre les modifications aux plans et devis apportées au cours de l'exécution des travaux, accompagnées d'une attestation d'un ingénieur établissant que ces modifications ne sont pas susceptibles de conséquences sur la sécurité de l'ouvrage.

Selon les tarifs prévus à la Loi sur la sécurité des barrages, les droits exigibles pour l'autorisation sont de 6 400\$. Considérant qu'un acompte de 200\$ a déjà été versé, une facture au montant de 6 200\$ est jointe à la présente.

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (à titre informatif)

La ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, annonce qu'à la suite de la recommandation de notre député Norbert Morin, une subvention maximale de 20 000\$ sera accordée pour l'amélioration d'un tronçon de la Montée des Prairies.

En conséquence, les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 31 mars 2007, date limite pour soumettre les pièces justificatives. Après cette date, la subvention deviendra nulle.

PRIX DE VENTE DU BÉTON BITUMINEUX À L'USINE DE MONTMAGNY (à titre informatif)

Construction B.M.L. annonce qu'à partir du 1^{er} août 2006, son prix sera de 55\$ la tonne métrique, plus les taxes, pour la vente du béton bitumineux pris à l'usine de Montmagny.

PANIER D'ACCUEIL 2006

La Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny a mis sur pied en 2005 le panier d'accueil pour tout résidant faisant l'acquisition d'une première propriété sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Pour l'année 2006, l'idée du panier d'accueil est reconduite.

Voici les conditions d'admissibilité des nouveaux résidants :

- 1) Acquérir une résidence dans le territoire de la MRC de Montmagny, qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'une maison existante;
- 2) L'immeuble acheté ou construit doit être considéré comme résidence principale;
- 3) Ne pas avoir été propriétaire-occupant ou conjoint(e) d'un propriétaire-occupant depuis 5 ans d'une résidence dans le territoire de la MRC;
- 4) La valeur minimale de la maison acquise ou construite doit être de 40 000\$;
- 5) La durée du programme : valide jusqu'au 31 décembre 2006;
- 6) Dans le cas d'emprunteurs multiples, la subvention est partageable entre les propriétaires.

Plus de 25 commerces constituent le panier d'accueil et offrent des coupons-rabais à ceux et celles qui répondent aux conditions d'admissibilité énumérées ci-haut.

CHANGEMENT D'HORAIRE – COLLECTE DES BACS À CHARGEMENT FRONTAL (CONTAINERS) POUR COMMERCES ET INDUSTRIES (à titre informatif)

En raison de la fermeture du site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles le 29 juillet prochain, le transporteur «Les Concassés du Cap» a dû réorganiser l'horaire des collectes des bacs à chargement frontal (containers).

La collecte se fera dorénavant le mercredi pour les vidanges et le vendredi pour la récupération.

Le changement sera effectif à compter du 9 août 2006 pour les déchets.

INFRASTRUCTURES-QUÉBEC (à titre informatif)

Infrastructures-Québec informe qu'elle accepte de reporter la date de fin des travaux et de dépôt de la réclamation finale du 30 juin 2006 au 31 août 2006 de même que la date de dépôt du rapport du vérificateur externe au 31 octobre 2006 (incluant les dernières factures d'honoraires encourus pour la finalisation du dossier).

Toutefois, étant à quelques semaines de la fermeture définitive du programme, aucun délai additionnel ne sera accordé à la Municipalité qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les échéances qui lui sont imparties.

PROGRAMME RÉNOVILLAGE (à titre informatif)

Le préfet de la MRC de Montmagny, monsieur Marcel Catellier, a adressé une demande concernant l'obtention des nouveaux budgets dans le cadre du programme Rénovillage mis en oeuvre par la Société d'habitation du Québec.

Hors, pour le moment, des discussions sont en cours entre les représentants de la Société d'hypothèques et de logement et ceux de la Société d'habitation du Québec visant à prolonger l'entente fédérale-provinciale portant sur les programmes d'adaptation et de rénovation.

Sachant l'intérêt que vous portez à ce dossier, nous vous tiendrons informés des suites qui y seront données.

DISPOSITION DES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION USAGÉS

Le 23 décembre 2004, le Conseil des ministres a procédé à l'adoption du règlement sur les halocarbures. Ce règlement provincial vise à mieux encadrer la gestion des halocarbures et a pour objet d'assurer la protection de la couche d'ozone stratosphérique contre un appauvrissement causé par les émissions dans l'atmosphère desdits halocarbures utilisés notamment dans les systèmes de climatisation et de réfrigération.

L'article 14 de ce règlement touche particulièrement les municipalités. Son libellé est le suivant :

«Toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte de matières résiduel-

les, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation doit, avant d'en disposer pour élimination, récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin.»

RAPPORT CONCERNANT L'ANALYSE DES SURPRESSEURS EFFECTUÉE LE 20 JUILLET 2006

Le directeur remet aux élus une copie du rapport concernant l'analyse des surpresseurs à la station de pompage aux étangs aérés.

Le directeur présente également une copie des coûts présentés par «Gaétan Bolduc et associés inc.» pour l'achat et l'installation d'un nouveau surpresseur.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte les coûts d'achat et d'installation d'un nouveau surpresseur à la station de pompage aux étangs aérés par «Gaétan Bolduc et associés inc.».

TOITURES DU COUVENT + REMISE

Le 17 août 2005, les travaux de peinture pour la toiture du couvent ont été accordés à «J. Thibaudeau et Fils peintre inc.». Pour la somme de 11 800\$, il devait :

- brosser les parties rouillées et la peinture qui lève
- nettoyer toute la surface
- laver au «dérouilleur» quand ce sera nécessaire
- appliquer un apprêt à métal sur les taches de rouille
- peindre la corniche tout autour du couvent
- peindre le clocher, la couverture et la tête de cheminée ainsi que 2 petites couvertures à l'arrière (2 couches d'aluminium au complet)

N'ayant pu réaliser les travaux en 2005 à cause d'un horaire trop chargé, monsieur Thibaudeau les a reportés à l'été 2006 tout en gardant le même prix.

Monsieur Thibaudeau a débuté les travaux dans la semaine du 24 juillet 2006.

Le directeur lui a demandé un prix pour l'ajout de certains travaux. Les voici :

Toit de la remise à côté du couvent

- peinture 2 couches d'aluminium
 - retaper au complet les clous sortis et visser au besoin
- Prix : 2 700\$ + taxes

Petit toit au nord-est du couvent

- peinture 2 couches d'aluminium
 - retaper les clous et visser au besoin
- Prix : 400\$ + taxes

Chapeau de la cheminée et ventilateurs

- bien réparer le chapeau de la cheminée côté nord-est avec le produit «résisto» (membrane et bitume) et le pourtour crevassé des 4 ventilateurs
- Prix : 750\$ + taxes

Changer gouttière verticale au coin nord-est

Prix : 300\$ + taxes

GRAND TOTAL DES AJOUTS : 4 150\$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur «J. Thibaudeau et Fils peintre inc.» a décelé sur la toiture du couvent certains autres travaux qui sont essentiels à faire afin d'empêcher la dégradation de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la remise du côté nord-est du couvent était très abîmée et que l'entrepreneur était déjà sur les lieux;



CONSIDÉRANT QUE la gouttière du côté nord-est était pourrie et percée sur une longueur d'au moins 5 pieds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que l'entrepreneur «J. Thibaudeau et Fils peintre inc.» effectue toutes les réparations qui s'ajoutent à la soumission initiale;

QUE le directeur général présente le coût de ces travaux additionnels au ministère de la Culture en espérant avoir une bonification de l'aide financière déjà accordée (4 500\$).

CHEMIN DE LA MONTÉE DES PRAIRIES

Le 16 mai dernier, la Municipalité avait demandé à BML de lui fournir un prix budgétaire pour des travaux de pavage sur la Montée des Prairies. Il y avait 2 segments, soit :

± 400 mètres x 9,3 mètres x 120 kg/m² = 446 tonnes

± 250 mètres x 6,7 mètres x 120 kg/m² = 201 tonnes

Total : 647 tonnes

± 647 tonnes à 72\$/tonne = 46 584,00\$

TPS 7% 3 260,88\$

TVQ 7,5% 3 738,36\$

Total : 53 583,24\$

Le Conseil a redemandé à BML de lui fournir un autre prix budgétaire avec une largeur de pavage moins grande. Voici le résultat :

± 400 mètres x 6,7 mètres x 120 kg/m² = 321 tonnes

± 250 mètres x 6,7 mètres x 120 kg/m² = 201 tonnes

Total : 522 tonnes

± 522 tonnes à 78\$/tonne = 40 716,00\$

TPS 7% 2 442,96\$

TVQ 7,5% 3 236,92\$

Total : 46 395,88\$

Maintenant que le Conseil municipal est en possession de cette information, il demande au directeur général d'aller officiellement en soumission sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs comme l'exige le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux quand le montant des travaux se situe entre 25 000\$ et 100 000\$.

Les soumissionnaires invités seront :

Construction BML

Jacques et Raynald Morin

Construction HDF

Lorsque les résultats seront connus, ils seront communiqués aux élus et une décision finale sera prise par voie de résolution.

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 203-2006

Le ministère des Affaires municipales et des Régions avisait par voie de télécopieur, le 4 août 2006, que le règlement d'emprunt N° 203-2006 concernant l'achat du camion incendie était approuvé. Il est de l'ordre de 288 205\$.

Est-ce que le Conseil autorise le directeur à commander de façon officielle la construction du camion incendie à la compagnie Maxi-Métal?

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt N° 203-2006 concernant l'achat du camion incendie a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions officiellement le 4 août 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le directeur général pour écrire à la compagnie Maxi-Métal qu'elle a l'aval pour construire le camion incendie selon le devis qu'elle a déjà en main.

BORDURES DE BÉTON À L'USINE D'EAU POTABLE

Le Centre horticole Beau Site inc. présente un prix pour 65 mètres linéaires de bordures de rue.

Une copie du document vous est présentée.

Il y a un prix pour le matériel : 1 438,38\$

Il y a un prix pour l'installation : 2 935,00\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide que l'installation des bordures de béton à l'usine d'eau potable va se faire par nos employés municipaux et l'achat du matériel à l'endroit où le prix sera le moins élevé.

ASSURANCES POUR L'USINE D'EAU POTABLE ET LE POSTE DE SURPRESSEUR À ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD (à titre informatif)

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a pris en charge l'usine d'eau potable et le poste de surpresseur à Saint-Pierre jeudi le 3 août 2006.

L'acceptation provisoire des travaux va se faire à la réunion de chantier prévue pour le 16 août prochain.

VARIA

- Prolongement de l'acceptation bancaire

L'usine de filtration d'eau potable est financée par mode d'acceptation bancaire chez Desjardins. Hors, la date d'échéance est le 31 août 2006. Comme la facturation n'est pas terminée et qu'elle ne le sera assurément pas au 31 août 2006, il faut prolonger le mode d'acceptation bancaire au 30 septembre 2006. Le tout doit être fait par voie de résolution.

CONSIDÉRANT QU'il est évident que d'autres coûts vont entrer après le 31 août 2006;

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'entente d'acceptation bancaire avec Desjardins va arriver à échéance le 31 août 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à Desjardins de reculer sa date d'échéance au 30 septembre 2006.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

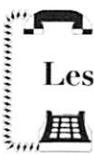
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.



Les Petites annonces de L'Écho

Alcooliques Anonymes

Si tu as un problème avec l'alcool, Alcooliques Anonymes pourrait t'aider. Blaise : 259-7040



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

www.lettragedc.com



884-4370

*MACHINERIES * VÉHICULES * COMMERCE
*PANCARTES DE FERME *AIRBRUSH
*DESSINS

Proxim

Votre destination bien-être Your Well-Being Destination

Les poux

Comment éliminer les poux?

Si vous détectez la présence de poux ou de lentes

- Appliquez le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- Avisez l'école ou la garderie ainsi que tous les individus ayant eu un contact étroit avec la personne infestée.
- Retirez temporairement l'enfant de l'école ou de la garderie jusqu'à ce que vous ayez fait l'application du traitement.
- Traitez seulement les personnes atteintes, puisqu'un traitement préventif est inutile. Il vaut mieux que toutes les personnes atteintes soient traitées en même temps, c'est-à-dire le même jour.
- Le traitement terminé, enlève les lentes à l'aide d'un peigne fin que l'on trempe dans l'eau chaude après chaque coup de peigne. Celles qui résistent au peigne peuvent être retirées en les faisant glisser le long du cheveu à l'aide des ongles ou d'une pince à sourcils.
- Effectuez un examen au peigne fin chaque jour, chez tous les membres de la famille (traitez les nouveaux cas dès l'identification de poux ou de lentes vivantes).
- Répétez le traitement 7 à 10 jours après la première application, qu'il y ait ou non présence de poux ou de lentes vivantes.
- Si des poux vivants sont découverts 48 heures après le premier traitement, vous devez refaire un traitement à l'aide d'un autre type de produit.
- Nettoyez les objets personnels.

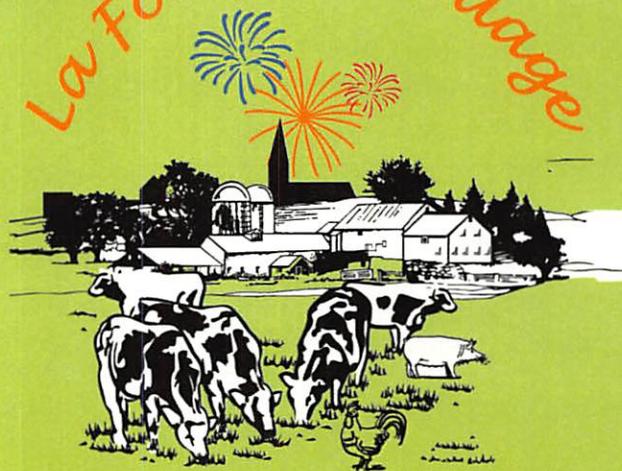
Consultez votre pharmacien ou votre médecin pour choisir le traitement qui vous convient le mieux, en tenant compte de vos besoins, de votre état de santé, des contre-indications et effets indésirables possibles.

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE

*Fière partenaire
de* **La Foire au Village**



8, 9 et 10 septembre

Constituez votre équipe et inscrivez-vous aux 12 travaux à Frank.
Participez nombreux en venant encourager les équipes.

Pour nous joindre: 418 259-7786
418 248-1927
Sans frais: 1 866 259-7786
www.desjardins.com/caisse-rivesud



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud